

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.12.2014

Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire

Absents excusés : Paule GOURIOT, Fabrice LEROUX.

### Décisions modificatives de crédits budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2014.

#### Section de fonctionnement

##### **COMPTES DEPENSES**

Chap.	Compte	NATURE	MONTANT
011	60621	COMBUSTIBLES	-1900,00
012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE	+1800,00
65	6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	+2100,00
<b>COMPTES RECETTES</b>			
Chap.	Compte	NATURE	MONTANT
70	70878	REBOURS. DES FRAIS PAR D'AUTRES REDEV.	+2000,00

#### Section de d'investissement

##### **COMPTES DEPENSES**

Chap.	Compte	op.	NATURE	MONTANT
21	21534	35	COFFRETS ELECTRIQUES	110,00
21	21571	34	MATERIEL ROULANT	-100,00
21	21578	34	AUTRE MAT. ET OUTILLAGE DE VOIRIE	-10,00

### **Budget « assainissement » - Propositions « Admission Non Valeur »**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des créances restant à recouvrer par la commune sur les années antérieures à 2014, proposées pour être admises en non valeur.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas admettre ces créances en non valeur (pas de prise en charge par le budget « assainissement »). Les redevables concernés vont être une nouvelle fois avisés. Date impérative pour le règlement des sommes dues : 31.12.2014 (au-delà, saisie sur salaire).

Marie MEREL et Nathalie JAMBOIS, en leur qualité de membres du conseil d'administration du CCAS, se proposent de rencontrer les personnes en difficulté si elles le souhaitent.

### **Dossier « chasse ».**

Conformément à l'article 13 du cahier des charges, le conseil municipal prend acte

- Que les frais résultant de l'insertion de communiqués dans les journaux seront pris en charge à raison de 50% par la commune et 50% par les adjudicataires des lots de chasse. Le Maire est autorisé à recouvrer ces frais auprès des locataires.

Conformément aux recommandations des services de la comptabilité publique, le Conseil municipal décide :

- d'accorder au trésorier municipal pour les opérations à effectuer pour l'encaissement et le reversement du produit de la chasse, une indemnité égale à 2 % sur les recettes et 2 % sur les dépenses du produit de la location de la chasse communale annuelle durant la période de location 2015-2024.
- de fixer à 4 % des sommes réparties du produit annuel de la chasse, le montant de l'indemnité qui sera versée annuellement au secrétaire de mairie pour l'établissement du rôle de répartition par lot du produit de la chasse communale durant la période de location 2015-2024.

### **Périmètre de Protection Adapté (PPA) à BATAVILLE.**

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) a donné un avis favorable à l'adoption du PPA autour de deux bâtiments situés sur le site de l'ancienne cité ouvrière de Bataville.

Le Code du patrimoine prévoit, dans son article L621-30-1 que le périmètre peut être modifié par le Préfet d'une part, après accord des communes intéressées (RECHICOURT LE CHATEAU ; MOUSSEY) donné après avis de la CRPS et d'autre part après enquête publique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Réchicourt le Château réaffirme sa décision du 10 décembre 2013 et donne son accord ferme et définitif.

### **Enquête publique : Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour du château et Périmètre de Protection Adapté (PPA) à BATAVILLE.**

Par ailleurs, Il est demandé à Monsieur le Préfet de diligenter une seule et unique enquête publique pour les deux dossiers en instance :

- Elaboration du PPA autour de deux bâtiments situés sur le site de l'ancienne usine et création d'un PPM autour du château protégé au titre des Monuments Historiques.

### **Membres du conseil d'Administration du CCAS.**

Le conseil municipal nomme Monsieur Robert KELNER, qui a donné son accord, membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de RECHICOURT LE CHATEAU en remplacement de Madame Jacqueline KELNER, démissionnaire.

### **Projet de bail rural Commune/Wolfersberger.**

Le conseil municipal rejette la demande formulée par Arsène WOLFERSBERGER tendant à obtenir la location d'un chemin rural, propriété communale. La location des chemins ruraux n'est pas possible.

### **Avenant à la convention « mission technique dans le domaine de l'assainissement collectif, année 2014 ».**

Les conseillers municipaux ne sont pas d'accord avec les conditions financières reprises par l'article 3 de cet avenant ; le coût de la prestation pour le service d'assistance rendu par la SATESE à la collectivité de Réchicourt le Château y est fixé à 0.40€ par an / habitant alors que dans la convention initiale conclue entre la Commune et le Département en 2011, le coût par an / habitant est arrêté à 0.20€, **coût identique pour les 4 années à savoir 2011, 2012, 2013, 2014. (conformément à l'article 7 de la convention de 2011).**

Aucune information sur l'augmentation en projet n'a été donnée ; la collectivité est mise devant le fait accompli, au moment où la convention initiale arrive à échéance.

Le conseil municipal s'oppose à cette augmentation et s'appuyant sur les termes de la convention de novembre 2011 (son article 6), confirme que le coût pour la collectivité de Réchicourt le Château reste arrêté à 117,20€ pour l'année 2014, voire 120,00€ si l'on tient compte du nouveau chiffre de la population retenue : 600 habitants.

### **Recensement de la population municipale en 2015.**

Le recensement de la population se déroule du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Mme Brigitte DEVANTAUX est nommée Agent Recenseur pour le 1<sup>er</sup> district (village)

Mme Christine LUCI A est nommée Agent Recenseur pour le 2<sup>ème</sup> district (Bataville)

La dotation forfaitaire de **1404,00€** allouée à la commune servira de base à la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires collectés, dans la limite de cette dotation.

### **Tour de table et questions diverses.**

**Marie-Line RICHE** : informe les conseillers municipaux que les administrés de Bataville se plaignent de l'augmentation importante de leur facture d'eau. L'augmentation est due à la « redevance assainissement collectif », d'un montant de 1,50€ par m3 d'eau consommée, appliquée à compter 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Elle est destinée à financer, en partie, les travaux d'assainissement à réaliser en 2015 sur le territoire de Bataville, (communes de Réchicourt et Moussey), conduits par la commune de Moussey, gestionnaire du SERVICE DES EAUX

A l'effet de renseigner utilement les administrés, une réunion avec les élus de Moussey est sollicitée.

**Stéphane ERMANN** : dresse l'état des travaux réalisés avec les ouvriers (voirie route de Foulcrey, entretien des bords de routes, travaux le long des « vieilles écluses » pour le tracé de la future piste cyclable, rénovation du logement de la mairie en vue de sa prochaine location.

Prévoir une réunion de la COMMISSION TRAVAUX en janvier prochain.

**Didier DEVANTAUX** : problème récurrent... le stationnement des véhicules devant le gîte gêne les voisins.

**Jean-Claude SANDONATO** : informe qu'il récupère des photos (travaux, fêtes, cérémonies, événements communaux...) pour le bulletin municipal.

Ampliations aux conseillers le  
12.12.2014

G. KELLE